

Droit de réponse de l'ASLOCA refusé par la Tribune de Genève

Monsieur Marian Stepczynski titre son billet du 9 avril contre l'initiative sur la CPEG soutenue par l'ASLOCA: «*Entre salades et baratinages*». Pas étonnant: dans ce domaine, il excelle. Dès l'année 1970, dans le *Journal de Genève*, il menait une vigoureuse campagne, faite de baratinages, contre l'initiative pour les «retraites populaires», au grand plaisir de la droite, des assurances et autres investisseurs privés qui ont reconnu ses mérites. Cette initiative était défendue, alors, par des animateurs de l'ASLOCA.

Aux yeux du plus grand nombre, éclatent aujourd'hui la pertinence et la valeur sociale de l'initiative pour des «retraites populaires». En effet, le IIe pilier subit tous les méfaits d'une crise financière larvée, accentuée depuis 2008 qui rend les placements boursiers aléatoires.

Or, les «retraites populaires» auraient évité que des locataires salarié.e.s paient deux fois leur adhésion, obligatoire depuis 1985, au II pilier. Une première fois sous forme de cotisation, une seconde fois sous forme d'augmentation des loyers. En effet, les caisses de pensions sont contraintes de placer leur fonds dans l'immobilier afin d'assurer une «rentabilité» d'un système de retraite par capitalisation, tout sauf solidaire.

Un peu de mémoire et de décence auraient épargné à «l'expert» M. Stepczynski de se gausser, dans son billet de la *Tribune de Genève* du 9 avril, des locataires salarié.e.s et de leur association de défense: l'ASLOCA. Certes, Marian Stepczynski a un mérite: il reste le fidèle locataire des milieux financiers et immobiliers qui ont fait du II pilier une usine à gaz, dont certains acteurs – qu'il connaît bien – retirent toutefois de substantiels bénéfices.

L'argument principal de la droite (et des experts «indépendants») dans cette votation est que les assuré.e.s de la CPEG seraient des privilégié.es., par rapport aux salarié.es du secteur privé. Or, M. Stepczynski, dans une ignorance feinte, déforme volontairement notre argument: nous avançons l'exemple de la Migros parce qu'il démontre que le taux de remplacement (pourcentage de la retraite par rapport au salaire) y est plus élevé que dans le choix fait par la CPEG, et cela aussi bien pour les cadres de la Migros que pour les caissières (cf. <https://fr.glassdoor.ch/salaire/Migros-Salaires-E10672.htm>). Que les salaires de ces dernières soient trop bas c'est une évidence! Mais a-t-on pu lire une seule fois M. Stepczynski prendre leur défense et exiger qu'elles obtiennent les 4000 CHF concédés par Aldi? Et a-t-il pris le parti des «fonctionnaires de l'Etat de Genève» dont les salaires annuels n'atteignent pas les 54736 CHF (classe 5, horaires réduits imposés) ? Poser la question c'est y répondre.

Se camoufler derrière une salade apparemment technique ne suffit pas à camoufler ses options sociales et politiques.

Christian Dandrès

Alberto Velasco

Romolo Molo